



Passeport Drive – 2ème édition

Information aux opérateurs partenaires du FOREM

Direction des Relations Partenariales

30 août 2021



Préambule

Disposer d'un permis de conduire est l'un des leviers pour trouver un emploi ! Vu le succès de la première édition en 2020, le Gouvernement wallon a décidé de relancer le dispositif « Passeport Drive ».

C'est pourquoi la seconde vague du dispositif entre en vigueur dès le 1/9/2021.

Description du dispositif

Le Passeport Drive permet à certains demandeurs d'emploi de bénéficier d'un financement pour l'obtention du permis B (auto) ou AM (cyclomoteur).

Le Passeport Drive couvre :

- 12 heures de cours théoriques, la fourniture d'un manuel et un accès à une plateforme d'exercices en ligne
- 30 heures de cours pratiques pour le permis B ou 8 heures de cours pratiques pour le permis AM
- deux accompagnements à l'examen pratique (formateur et véhicule de l'auto-école)
- les frais d'inscription aux épreuves théoriques (2 essais possibles)
- les frais du test de perception des risques
- les frais d'inscription aux examens pratiques (2 essais possibles)

La valeur par personne s'élève maximum à :

- 2099,50 euros pour le permis B
- 852 euros pour le permis AM

Pour qui en particulier ?

Pour tout demandeur d'emploi inoccupé inscrit au Forem, ayant sa résidence principale en Région wallonne et comprenant le français afin de pouvoir réussir l'examen écrit.

Sous quelles conditions ?

Pour bénéficier du Passeport Drive, le demandeur d'emploi doit remplir l'une des conditions suivantes :

1. Avoir terminé ou suivre une formation au Forem durant l'année 2021
 - sous contrat de formation professionnelle F70 bis. Par formation, on entend le suivi d'un module de formation, un groupe de modules, d'une unité d'acquis d'apprentissage ou d'un groupe d'unités d'apprentissage d'une formation menant à l'exercice d'un métier ;
 - sous contrat de formation insertion auprès d'un employeur ;
 - sous contrat de formation alternée auprès d'employeurs qui organisent une formation permettant d'occuper un poste vacant.

2. Avoir terminé ou suivre durant l'année 2021 une formation dans un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP)
3. Bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière (CPAS) et faire l'objet d'actions d'accompagnement conjointes par un job coach du CPAS et un agent du Forem au moment de la délivrance du Passeport Drive.
4. Avoir été ou être accompagné durant l'année 2021 par une mission régionale pour l'emploi ou par une structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi ;
5. Avoir suivi ou suivre durant l'année 2021 une formation qualifiante dans un centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle, agréé par l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité et avoir fait ou faire l'objet, durant l'année 2021, d'actions d'accompagnement dans le cadre de la convention cadre entre le Forem et l'AVIQ ;

Et en pratique ?

- Les opérateurs procèdent à l'analyse d'éligibilité et introduisent la demande à l'aide du formulaire conçu à cet effet.
- Le FOREM vérifie les conditions budgétaires.
- Le Forem délivre le Passeport Drive au demandeur d'emploi qui correspond aux conditions détaillées ci-dessus.
- Le demandeur d'emploi qui reçoit confirmation de son éligibilité doit s'inscrire, au plus tard à la date de fin de validité de son Passeport Drive, dans l'auto-école agréée de son choix pour la formation théorique et pratique.
- Rien n'est à la charge du bénéficiaire sauf les heures supplémentaires dues à l'absence aux cours et/ou les repassages supplémentaires à l'examen pratique.
- Le bénéficiaire suit de manière assidue son parcours de formation à la conduite.
- Les inscriptions en auto-école peuvent se faire de différentes manières en fonction des moyens dont disposent le candidat et l'auto-école :
 - Soit en présentiel,
 - Soit en ligne,
 - Soit par mail,
 - Soit par téléphone (en dernier recours).

Les CISP, MIRE, SAACE, CPAS et l'AVIQ gèrent en autonomie la promotion du dispositif auprès de leur public cible.

Pour ce faire, ces opérateurs recevront notamment :

- Le courrier type que le Forem a utilisé pour ses candidats présentant le dispositif Passeport Drive, il pourra être remis aux candidats ou expliqué en vis-à-vis.
- Le modèle type de lettre de refus en cas d'inéligibilité du candidat.

Les opérateurs vérifient l'éligibilité du demandeur d'emploi et :

- soit notifient directement le refus au demandeur d'emploi
- soit introduisent sa demande dans le formulaire conçu à cet effet.

Ce formulaire alimentera une liste SharePoint qui sera prise en charge par une équipe spécifique composée de 12 agents du Forem, chargés de traiter les dossiers entrants, indépendamment de l'origine de la demande.

Vous trouverez ci-dessous, le budget total réservé au dispositif ainsi que sa répartition par opérateur.

Opérateur	Clé	Répartition
Operateur BPOST	60 passeports auto	120.054€
FOREM ET CDC	50%	639.973 €
CISP	15,00%	191.992 €
MIRE	10,00%	127.995 €
SAACE	5,00%	63.997 €
CPAS	15,00%	191.992 €
AVIQ	5,00%	63.997 €
TOTAL	100%	1.400.000,00 €

Les opérateurs communiquent avec le Forem par le biais de l'adresse générique :
faq.passeportdrive@forem.be



Vous avez des questions ? Prenez contact avec le [Service Relations aux Opérateurs de votre région.](#)